

CHARTRE DES FACILITATIONS INDIVIDUELLES DU TRAVAIL DE BYRON KATIE

Le « Facilitateur » est celui qui pose les questions et détient le cadre de l'entretien.

Le « Client » est celui qui remet en cause une pensée stressante ou limitante en répondant aux questions posées par le Facilitateur.

Les Facilitateurs sont des personnes qui ont une expérience personnelle régulière du Travail et qui sont prêtes à guider le Client dans cette pratique. Ils peuvent aussi répondre à ses questions concernant « Le Travail ».

Les Facilitateurs ne sont pas nécessairement certifiés par Byron Katie International, pas plus que par l'association The Work France.

Les Facilitateurs se réfèrent à un cadre, établi et mis à disposition par l'Association.

Le Client prend directement contact avec le Facilitateur par e-mail ou par téléphone afin de fixer un rendez-vous.

Chaque Facilitateur a la liberté de proposer ses propres conditions au Client (gratuité, échange, paiement).

L'anonymat du Client sera respecté par le Facilitateur, si tel est le souhait du Client.

Lorsque le Client appelle, il a au préalable préparé, soit un formulaire Jugez votre voisin, soit une pensée stressante, soit une question concernant « Le Travail ».

Le Facilitateur guide le Client à travers « Le Travail » (quatre questions, sous questions éventuelles, retournements) et l'y ramène chaque fois qu'il s'en éloigne.

Les Facilitateurs sont à la disposition des personnes qui souhaitent répondre honnêtement, sincèrement, profondément, aux questions et qui sont prêtes à retourner leurs pensées stressantes d'origine.

Les Facilitateurs ne sont pas des thérapeutes et ne donneront au Client ni conseil, ni prise en charge thérapeutique.

Client et Facilitateur sont l'un et l'autre responsables du contenu de leurs interactions.